

Résolution 845

pour une plage des Eaux-Vives de qualité et non au rabais

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nécessité de garantir un projet de qualité pour les habitant-e-s du canton, les riverains concernés et les personnes qui se rendront à la plage des Eaux-Vives ;
- l'importance d'un tel projet dans le périmètre emblématique de la rade ;
- la nécessité de disposer d'équipements suffisants, y compris sanitaires,

invite le Conseil d'Etat

à déposer un projet de loi pour un crédit supplémentaire en vue de la réalisation des équipements sanitaires en nombre suffisant pour le confort des personnes qui fréquenteront la plage, et pour maintenir la propreté des espaces de délassement et ceux avoisinants.